

La Cli* de
Cruas-Meysse
*Commission locale
d'information

LA
LETTRE
D'INFOS

n°16



©Guillaume Fulchiron

Olivier Peverelli

Olivier Peverelli, conseiller départemental et maire du Teil d'Ardèche a été officiellement désigné président de la CLI de Cruas-Meysse ; il nous rappelle les principaux objectifs et enjeux d'une CLI.

La présidence et l'animation des Commissions locales d'information (CLI) auprès des Installations nucléaires de base (INB) sont une compétence départementale. Déjà membre de cette commission depuis plusieurs années, j'ai pu me rendre compte de l'intérêt et de l'importance de cette instance de concertation et d'information.

La CLI est un espace de rencontre entre l'exploitant EDF, l'Autorité de sûreté nucléaire ASN, les différents élus, les associations de protection de l'environnement, les organisations syndicales et certains experts. Notre commission, et c'est assez rare, a également créé un collège des membres associés qui regroupent à ce jour l'association. Que Choisir, l'Institut de formation aide au recrutement et emploi (IFARE), Atout Tricastin ; ce collège reste ouvert à de nouveaux membres.

Encadrée par la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en

matière nucléaire, le décret du 14 mars 2019 a confirmé le caractère obligatoire des CLI et a permis son ouverture aux élus des groupements de communes (communautés de communes et/ou d'agglomérations). A ce titre, je rappelle qu'une consultation a été lancée auprès des 91 communes du territoire concerné par le zonage des 20 kms autour de la centrale. A l'issue, le nombre de membres de la CLI sera forcément augmenté pour une meilleure transparence. En effet, la transparence sur le fonctionnement de cette activité industrielle de tout premier plan est, à mon sens, une nécessité incontournable vis-à-vis de la population locale. J'y veillerai tout particulièrement.

C'est notamment un des enjeux de cette commission, pouvoir y aborder tous les sujets concernant l'activité nucléaire du site ; ceci comprend toutes les phases liées à l'exploitation, investissements actuels et futurs, emplois, prélèvements et rejets dans l'environnement (air et eau), chantiers lors des arrêts des réacteurs, incidents ou événements significatifs pour l'environnement.

Il existe en effet, une échelle INES des incidents et accidents nucléaires : elle

s'échelonne de l'échelon 0 pour un écart constaté sans importance du point de vue de la sûreté, jusqu'au niveau 7 pour l'accident majeur (type Tchernobyl ou Fukushima).

Il est donc important que l'exploitant, bien évidemment, mais aussi des experts indépendants (ASN, IRSN) et d'autres puissent venir en séances expliquer, commenter, vulgariser ce type d'événements pour une meilleure compréhension.

Une première visite du site dédiée à l'environnement a déjà été organisée le mois dernier pour quelques élus, mais je souhaite, en accord avec EDF, que l'ensemble des participants à la CLI puissent découvrir physiquement les installations dans les deux années qui viennent.

Olivier Peverelli

Président de la CLI de Cruas-meysse

* Les Cli sont des instances de concertation et de suivi, créées autour des Installations nucléaires de base (INB) conformément à la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire.



Pascal Terrasse

Pascal Terrasse : « la France a encore besoin de son parc nucléaire mais pas à n'importe quel prix »

Après 25 ans de présidence de CLI, Pascal TERRASSE tire sa révérence. Il livre ici quelques réflexions sur la manière dont il a traversé ces années.

Quel est votre sentiment général après 25 années de présidence de la CLI ?

Ce fut passionnant de pouvoir échanger sur des sujets aussi importants que le nucléaire, surtout que je n'avais aucune connaissance technique sur le sujet.

J'ai rencontré des personnels passionnés par le métier : des syndicalistes engagés pour assurer le meilleur aux salariés, des élus locaux et responsables associatifs très soucieux de mieux comprendre les questions de sécurité et sûreté nucléaire ! Notre rôle était d'être un trait d'union entre les populations locales et EDF... dans une logique de transparence absolue.

Donner la meilleure information nécessite d'être en capacité de poser les bonnes questions au bon moment mais aussi d'anticiper les risques... La centrale de Cruas-Meysses est d'abord une usine de production d'électricité, on l'oublie parfois. On oublie aussi souvent de se poser la question de l'utilité de l'électricité dans notre quotidien. Pouvons-nous nous passer d'électricité ? Je ne le crois pas ! Pouvons-nous nous passer du nucléaire ? Possible mais pas comme les Allemands en maintenant un parc de centrale à charbon qui émet trop de CO₂.

Avant de placer du photovoltaïque et des éoliennes partout, la France a encore besoin de son parc nucléaire. Pour autant, pas à n'importe quel prix ! Les enjeux de sécurité sont et resteront le point majeur de l'acceptabilité pour les populations, mais aussi pour les salariés qui sont les premiers concernés par les risques.

Quelle est la raison principale de votre départ ?

Après 25 ans de présidence, il est temps de tourner la page. Place aux autres !

Olivier Peverelli, maire du Teil va me succéder. C'est un élu très engagé sur les questions industrielles et économiques avec une réelle fibre écologique également. Il saura bien faire le job ! En ce qui me concerne, j'occupe à présent un emploi d'inspecteur général de l'administration du développement durable auprès du ministère de l'Écologie... il pouvait y avoir une incompatibilité. C'est la raison aussi de mon départ.

Quels sont les changements les plus notables que vous avez pu relever dans le fonctionnement de la CLI depuis 25 ans ?

La nature juridique de la CLI a évolué au gré des évolutions législatives et réglementaires. L'arrivée des associations comme la FRAPNA où la CRIIRAD n'était pas acquise. J'ai souhaité au maximum ouvrir la CLI à tous, quel que soit le rapport au nucléaire de ses membres. La réalisation d'une lettre trimestrielle et d'une information sur le site du Conseil départemental permet à présent de toucher le plus d'habitants possible.

Avez-vous des regrets sur un ou plusieurs points que vous n'auriez pas pu mener à terme ?

Je n'ai aucun regret majeur. J'aurais juste souhaité que les moyens affectés à la CLI soient plus importants. Nous aurions pu ainsi réaliser un site internet autonome ou encore nous associer avec la CLI de Tricastin pour travailler à des études épidémiologiques sur certaines pathologies dont la prévalence est à mesurer dans notre région.

Votre plus grande fierté au cours de votre présidence ?

J'ai mené aux niveaux local et national le débat sur les questions de sécurité nucléaire, sur le risque d'attentat et de violation du domaine nucléaire.

Des moyens humains avec un renfort de la gendarmerie ont été mis en place, de même qu'un système de surveillance avec la formation d'agents spécialisés. EDF a réellement pris en compte ce sujet qui, pour moi, était très important.

J'ai aussi mené le combat sur la reconnaissance des employés sous-traitants, afin d'améliorer leurs conditions de travail et leurs revenus.

Enfin avec les équipes achat d'EDF, il a été plus simple de faire appel à des entreprises locales pour travailler au sein de la centrale.

Êtes-vous optimiste sur le financement futur des CLI ?

J'ai au sein de l'ANCCLI aidé à la reconnaissance par les pouvoirs publics de nos besoins. Le ministre de l'Écologie a ouvert la possibilité à l'ASN d'apporter une augmentation substantielle cette année. Je reconnais cet effort mais il reste insuffisant. Il faut continuer à expliquer en haut lieu que les CLI ne peuvent pas être prises pour un simple « machin ». Il en va de la démocratie et de la demande citoyenne en matière nucléaire.

Toutes les communes du PPI devront disposer d'un plan communal de sauvegarde

Plan communal de sauvegarde obligatoire, campagne de distribution de comprimés d'iode, réflexion sur l'évacuation des populations.. : un point a été fait sur les mesures de prévention et de sensibilisation en cas d'alerte nucléaire de grande ampleur.

Didier Roche, chef de bureau interministériel de Protection Civile à la Préfecture de l'Ardèche, a exposé les différentes actions de prévention et de sensibilisation à une alerte nucléaire. Il a d'abord rappelé que les 91 communes intégrées dans le PPI (Plan particulier d'intervention) sont désormais toutes dans l'obligation d'élaborer, dans un délai d'un an, ou de mettre à jour, un plan communal de sauvegarde en inscrivant ce nouveau risque. Ce plan est à même de prévoir l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques. « *Pour les communes ardéchoises qui manquent de moyens en ingénierie, a souligné Didier Roche, la préfecture de l'Ardèche a d'ores et déjà fait des propositions d'aide pour les accompagner dans la réalisation de ce plan ou de cette mise à jour* ». La préfecture de la Drôme pourra éventuellement en faire de même pour les communes drômoises.

A propos de la campagne sur les comprimés d'iode, les particuliers et les établissements recevant du public ont reçus en juin un courrier de pré distribution leur indiquant qu'ils allaient être contactés pour se rendre chez leur pharmacien. Ces derniers ainsi que des médecins se sont rendus le 24 juin dans les locaux du CNPE afin de leur présenter les modalités et les conditions de retrait ainsi que les conseils à donner aux patients. Puis au cours du mois de septembre, les bons de retrait des comprimés d'iode sont envoyés aux riverains et aux établissements recevant du public.

A la question de savoir à quels stades les sirènes entreraient en action, le représentant de la Protection Civile a rappelé que le PPI n'incluait pas des sirènes, excepté la zone des 2 km (mise à l'abri) « *mais que rien n'empêchait les communes du rayon des 5 km de déclencher une alerte sonore. Cela nécessite une information de la population via média radiophonique* ».

Didier Roche est revenu également sur la question de l'évacuation des populations. Le PPI prévoit une organisation pour le périmètre des 5 km qui se base sur le principe d'une auto évacuation, 85 % des personnes étant mobiles. Il leur sera in-



Une nouvelle campagne de comprimés d'iode est lancée.

diqué l'endroit où se regrouper. « *Nous nous sommes appuyés sur une évacuation à travers les grands axes. Il est évident que si un accident nucléaire de grande importance survenait en pleine période estivale, cela poserait de sérieux problèmes en termes de fluidité et d'efficacité* », reconnaît Didier Roche. Quant aux personnes non mobiles, elles seront placées par les mairies dans des centres d'accueil avant qu'elles ne soient évacuées via des moyens de transport réquisitionnés par l'Etat.

Quatre scénarios pour la composition de la CLI

La séance de la Commission locale d'information du 24 juin dernier qui s'est déroulée à Privas marquait une nouvelle ère. Extension du périmètre du PPI (Plan particulier d'intervention) oblige, les communes ardéchoises et drômoises sont désormais plus nombreuses à être concernées par la CLI de Cruas-Meysses.

De 26 antérieurement, elles sont maintenant 91 communes à être concernées. Cette modification fait suite au retour d'expérience de l'accident de Fukushima qui a imposé le renforcement des mesures de sécurité autour des centrales nucléaires. L'extension n'est pas sans poser la question de la forme de la représentation des communes. Pour ce faire, Didier Boulle, chargé de mission de la CLI, a présenté quatre propositions sachant que dans tous les cas un des quatre collègues, celui des élus, doit assurer au minimum 40 % des membres de l'assemblée. Un nouveau décret publié en mars 2019 autorise les intercommunalités à désigner des représentants au sein des CLI. Le premier scénario, composé de 145 membres, prend en compte toutes les communes. Le second, avec 59 membres, intègre les 10 EPCI qui désigneraient 2 élus chacun. Le troisième, avec 85 membres, constituerait un mixte entre élus des communes d'un périmètre de 10 km et élus d'EPCI. Le quatrième, avec 69 membres, serait une légère variante de la troisième avec des élus des communes d'un périmètre de 5 km et élus d'EPCI. Les scénarios seront envoyés pour avis à toutes les communes du périmètre. Il n'y aura pas de vote de leur part puisque la décision revient au président du Conseil départemental, Laurent Ughetto à qui revient la compétence de la gestion de la CLI. « *Elle sera prise avant la fin de l'année* », précise Didier Boulle.

Annie Pollard Boulogne, maire de Saint-Bauzile, plaide « *pour garder la représentativité des élus. Je ne vois pas d'inconvénients à ce que les EPCI rentrent d'une façon ou d'une autre mais je pense que les 26 communes dans le périmètre des 5 km doivent toutes être représentées car elles sont les premières concernées* ». Un avis partagé par Jean-Luc Zanon, maire de La Coucourde et par Pascal Terrasse qui pense important « *que les élus des quatre communes qui se trouvent au plus près de la centrale fassent partie de la CLI* ». Jacques Merchat, maire de St-Priest, estime « *qu'un trop grand nombre de participants ne permet pas un fonctionnement correct et donc qu'une représentation par EPCI a du sens* ».

Quant à la question des prochaines élections municipales, Pascal Terrasse rappelle qu'elles ne changeront pas la donne puisque « *la CLI ne désigne pas une personne en particulier mais un représentant dans une commune. Il appartiendra au conseil municipal nouvellement élu de désigner le membre qui siègera* ».



INFOS PRATIQUES

Sites utiles

Sur ces différents sites vous trouverez des informations en lien avec le périmètre d'action de chaque institution

www.ardeche.fr

www.asn.fr

www.anccli.fr

www.ardeche.pref.gouv.fr

www.irsn.fr

Contacts

CNPE de Cruas-Meyssse

BP 30 - 07350 Cruas-Meyssse
tél. 04 75 49 30 00

Asn – Division de Lyon (Auvergne/ Rhône-Alpes)

5 place Jules Ferry
69006 Lyon
tél. 04 26 28 60 00

Préfecture de l'Ardèche

Service interministériel
de défense et de protection civile
5, rue Pierre Filliat
BP 721
07007 Privas cedex
tél. 04 75 66 50 24
Courriel : defense-protection-civile@ardeche.pref.gouv.fr

CLI de Cruas-Meyssse

Département de l'Ardèche
Hôtel du Département
07007 Privas
tél. 04 75 66 75 26
Courriel : clicruasmeyssse@ardeche.fr

La lettre de la Cli est éditée par

Cli de Cruas-Meyssse
Département de l'Ardèche
Hôtel du Département - 07007 Privas
tél. 04 75 66 75 26

Le point sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie

Pascal Terrasse, président de la CLI, évoque la PPE qui précise quelles orientations seront prises en la matière. Un débat est en cours à l'Assemblée nationale. La tendance est à la baisse de la production énergétique par le nucléaire dont la part tomberait à 50 %. Inévitablement, cela se traduira par des fermetures d'unité de production au-delà de 2035. Par le biais d'unités complètes ou par tranches ? Nul ne le sait encore même si la fermeture de tranches semble tenir la corde. Dans cette optique-là, les sites de Cruas et Tricastin pourraient être impactés.

La tribune
lors de la
CLI du 24
juin



Les CLI du sud-est à Grenoble

René Rard, représentant de la fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de l'Ardèche et membre du conseil d'administration de l'ANCCLI (Association nationale des comités et commissions locales d'information), revient brièvement sur la réunion des Commissions locales d'information du sud-est qui s'est tenue à Grenoble les 6 et 7 juin 2019. Ce fut l'occasion pour chaque CLI de présenter ses préoccupations, ses activités et ses bonnes pratiques et d'aborder une réflexion à travers un groupe de travail sur le rôle d'une CLI, sur sa communication à travers les réseaux sociaux...

Sous-traitance au rabais ?

La question de la sous-traitance, particulièrement dans le domaine de la radioprotection a été de nouveau évoquée. Gilles Reynaud (association Ma Zone Contrôlée) pointe les grandes difficultés rencontrées par certains sous-traitants du CNPE de Cruas à qui, selon lui, on ne donne pas les moyens pour effectuer correctement leur travail. Pascal Terrasse, président de la CLI, pose le problème sur la table, sans ambages : « *Soit l'entreprise Nuvia (groupe Vinci) est sérieuse et est en capacité de mettre ses salariés à niveau, soit des choix se poseront au moment du renouvellement du marché en 2021* ».

Visite du site :

Lundi 09 septembre, une dizaine d'élus communaux concernés par le périmètre du nouveau PPI ont répondu à l'invitation d'EDF pour une visite de la centrale nucléaire. Après un discours de présentation par le directeur du site, ils ont observé en direct un prélèvement d'eau sur un des nombreux piézomètres.

Les échantillons sont ensuite acheminés vers le laboratoire d'analyses situé au nord de la commune de Cruas, dans le bâtiment du centre de repli.

Les élus présents ont également découvert une station d'analyse de l'air. Ce sont environ 10 000 prélèvements et 30 000 analyses qui sont réalisés chaque année dans et en dehors du site. D'autres visites seront organisées pour les membres de la CLI et les élus.



La Cli* de
Cruas-Meyssse
*Commission locale
d'information

LA
LETTRE
D'INFOS